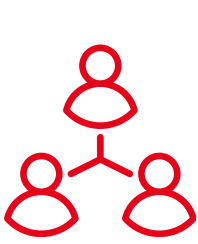


MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2023 :

GESTION PRÉVISIONNELLE DE L'EMPLOI : LA DOUANE EST EN « VACANCES » PROLONGÉES !



1/3



L'administration a convoqué ce mercredi 06 décembre (matin), un groupe de travail dédié à la gestion prévisionnelle de l'Emploi en douane. À cette occasion, nous bénéficions en amont d'une étude exhaustive des données statistiques. Nous soulignons que c'est une démarche nouvelle à la DGDDI.

Toutefois, notre analyse, non contestée par la direction, montre que **la douane souffre d'un déficit structurel d'environ 300 agents, soit près de 2 % des effectifs globaux.**

La DG est en quête de solutions pour combler ces « vacances » d'emplois prolongées...

Quelques chiffres extraits de la présentation :

- **Le solde d'emplois est annoncé en baisse en 2023 et 2024 : 46ETP en 2023 et 4ETP en 2024.** Nous notons d'ailleurs que ces suppressions ne sont pas toutes issues du TMF.
- **15 % des effectifs quittent la douane pour des raisons autres que la retraite,** mais nous n'avons pas en détail le chiffre des départs volontaires pour changer d'activité. Nous l'avons donc réclamé. À titre de comparaison, une statistique est accessible au plan national où le taux de démission (tous secteurs) a atteint 2,7% en France en 2022.
- **Le recrutement par contrat est exponentiel depuis 2020 :** en moyenne annuelle +56 % depuis 4 ans, avec des augmentations constantes chaque année. Il est même en explosion pour 2023 : +40 % de contrats en 2023 par rapport à 2022. Jusqu'où cela va-t-il aller ?
- **Quelles sont les perspectives 2024 et 2025 ? Là désolé, aucun chiffre n'est communiqué...**

Par contre, un nombre conséquent de services vont pouvoir se partager un bonus de... 48 emplois en 2024 ! Cela sent à nouveau la rondelle d'ETP à distribuer. Parmi les « heureux » gagnants, l'administration a cité notamment : la Viti, IDS, la DNSCE, le SARC, la DNRED, le SEJF (futur ONAF), la DNRFP, les brigades de Roscoff, Saint-Brieuc, Dieppe, Caen et quelques autres PPF.

Nous saurons très vite en 2024 quels seront les arbitrages réalisés pour cette répartition.

UN CONSTAT ALARMANT : -368 AGENTS !

Ce chiffre provient de la différence entre les Emplois de Référence et le nombre d'agents réellement présents dans les services. Cumulés au 550 départs en retraite envisagés, **la douane devrait recruter près de 900 agents pour combler ce déficit !** C'est impossible au vu des capacités habituelles de la DNRFP.

Pour l'UNSA Douanes et la CGC Douanes, **la perte d'attractivité de la douane est la principale cause de ces désaffections.** Encore faudrait-il qu'un ministre s'intéresse aux gabelous...

Les salaires et conditions de travail de la douane ne retiennent plus les personnels qui vont rejoindre d'autres secteurs mieux lotis (cf : [les douaniers relégués](#)).

Nos propositions sont pourtant nombreuses, dont notamment :

- la **revalorisation** du régime indemnitaire général,
- l'expérimentation de la **prime de fidélisation territoriale** dans de nouvelles résidences,
- la **création des échelons** exceptionnels de fin de grade,
- le **déplafonnement des aides aux transports** en commun,
- la création d'une **indemnité de mobilité** destinée aux services atypiques,
- l'expérimentation de la **semaine de 4 jours**,
- la **réorganisation de la cote de service**,
- l'octroi d'une bonification de **congés à l'ancienneté**,
- l'organisation du **tutorat** en stage pratique,
- le développement d'**offres de logements**,
- etc.



MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2023 :

GESTION PRÉVISIONNELLE DE L'EMPLOI : LA DOUANE EST EN « VACANCES » PROLONGÉES !



2/3

↳ PRÉVENIR L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL (BURN OUT)

En cours de séance, nous avons appris la réduction programmée de 3 à 5 ER par DI, afin de redéployer une centaine d'emplois. C'est aux directeurs de les trouver, mais attention : « ils devront justifier ces suppressions d'ER ! »

Nous sommes intervenus avec force en séance pour dénoncer cette pratique déjà bien connue : elle consiste à taper sur les services les moins disant en leur prélevant des ressources humaines, sans diminuer la charge de travail correspondante. Autrement dit : *vous ferez à trois, le travail réalisé jusque-là à quatre*. Ainsi, la charge de travail augmente auprès des agents restants, ce qui conduit trop souvent au mal-être des collègues et à des CMO pour dépression.

L'administration doit pourtant ne jamais oublier son obligation de préserver la santé physique et mentale des personnels au travail (SANTÉ ET SÉCURITÉ DES AGENTS : RÈGLES ET OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR PUBLIC)

À l'inverse, notre doctrine est simple : **il faut adapter la charge de travail aux effectifs disponibles, et certainement pas l'inverse**. Et, le travail non pris en charge selon cette doctrine ? Cela doit rester de la seule responsabilité de l'état employeur, pas de celle des agents !



LA VÉRITÉ SUR LES CHIFFRES DE L'EMPLOI DEPUIS 4 ANS

En marge de ce GT, nous avons consulté les données disponibles en ligne sur les PLF et LFI entre 2020/21 et 2023/24. Et là, surprise... elles ne collent pas exactement avec celles de l'administration qui compare des transferts et schémas d'emplois (solde global des entrées et des sorties d'emplois sur 1 an).

En ETP	transferts +	transferts -	créations	suppressions	solde
2021	0	-2	13	-192	-181
2022	18	-201	0	-93	-276
2023	0	-35	83	-48	0
2024	0	-52	37	-11	-26



GESTION PRÉVISIONNELLE DE L'EMPLOI : LA DOUANE EST EN « VACANCES » PROLONGÉES !



Il est vrai que suite au passage éclair de M. Attal, les soldes nets en ETP, hors TMF, augmentent légèrement en 2023 et 2024 (+35 et +26), mais cela ne compense pas les pertes précédentes : -178 et -93 en 2021 et 2022.

Sur la même période les pertes nettes en transferts s'établissent à -272 ETP, ce qui donne en cumul des transferts, créations et suppressions : - 483 ETP en 4 ans !

Selon les prévisions, cela va plus loin encore : la DGDDI passerait de 17171 ETP en 2021 à 16621 à la fin 2024, soit une différence de 550 ETP (-3,20%). **Le reste, c'est avant tout de l'habillage pour masquer la faillite d'une administration.**

Pour bien comprendre ce que nous attendons de nos responsables, voici, à titre de comparaison, les chiffres publiés dans d'autres ministères en matière d'Emploi d'ici 2027 :

- +8 500 ER au ministère de l'Intérieur
- +10 000 ER au ministère de la Justice

Soit des administrations dont l'avenir est très clair. Actuellement, MM. Darmanin et Dupont-Moretti évoluent clairement dans une autre catégorie de ministres. **Allo, Allo, M. Cazenave, et vous ? Dites-nous quel est l'avenir de la Douane dans Bercy ? Loin du bonheur, ne serait-il pas le ministère des pleurs ?**

LA DGDDI A PERDU ENTRE 707 ET 862 EMPLOIS BUDGÉTAIRES DEPUIS 2020

Les tableaux suivants ne mélangent plus les torchons et les serviettes, mais présentent bel et bien l'évolution des chiffres selon un même référentiel. Et là, les résultats sont pires encore... **Les capacités d'engagement de crédits pour l'emploi chutent entre 4 et 5 % depuis 2020.**

Exprimés en PLF, les PAE sont les suivants : 2021 : 17171 / 2022 : 16689 / 2023 : 16572 / 2024 : 16464

Différence d'ETP :	en 2021...	en 2022...	en 2023...	en 2024...
par rapport à 2021		-482	-599	-707
par rapport à 2022	482		-117	-225
par rapport à 2023	599	117		-108
par rapport à 2024	707	225	108	

Exprimés en LFI, les PAE sont les suivants : 2020 : 17352 / 2021 : 16965 / 2022 : 16572 / 2023 : 16490

Différence d'ETP :	en 2020...	en 2021...	en 2022...	en 2023...
par rapport à 2020		-387	-780	-862
par rapport à 2021	387		-393	-475
par rapport à 2022	780	393		-82
par rapport à 2023	862	475	82	

Lexique :

- PLF : projet de loi de finances
- LFI : loi de finances initial
- PAE : plafond autorisé d'emplois
- ETP : équivalent temps plein
- TMF : transfert des missions fiscales

Sources :

- budget.gouv.fr/files/uploads/extract/2021/PLF/BG/PGM/302/FR_2021_PLF_BG_PGM_302_JPE.html
- budget.gouv.fr/files/uploads/extract/2022/PLF/BG/PGM/302/FR_2022_PLF_BG_PGM_302_JPE.html
- budget.gouv.fr/files/uploads/extract/2023/PLF/BG/PGM/302/FR_2023_PLF_BG_PGM_302_JPE.html
- budget.gouv.fr/files/uploads/extract/2024/PLF/BG/PGM/302/FR_2024_PLF_BG_PGM_302_JPE.html

